# LETTRE
## DE
# M. DE MONTESQUIOU,
## A M. GARAT LE JEUNE,

*Rédacteur de l'article* : Assemblée nationale, *du Journal de Paris.*

A Paris, 16 juillet 1791.

---

JE suis bien sûr, mon cher collègue, que votre intention n'a pas été de dénaturer ce que j'avois dit lorsque vous avez parlé du rapport que j'ai fait le 13 de ce mois, au nom des trois commissaires envoyés par l'Assemblée nationale dans les Départemens de la Meuse, de la Moselle & des Ardennes. Vous avez sans doute été trompé par des notes infidèles. Vous m'y faites dire, entre autres, *que nous avons été obligés de déposer cent cinquante officiers, parce*

*qu'ils ne nous avoient pas paru ſeulement indifférens pour la choſe publique, mais dangereux*; tandis qu'au contraire, après avoir rendu ſimplement compte des faits, après avoir loué, comme je le devois, le reſpect des officiers pour la religion du ferment, j'ai dit que, *dans les régimens où il y a beaucoup de places vacantes, les ſoldats témoignoient plutôt des regrets pour une grande partie des officiers qu'ils avoient perdus, que des doutes ſur ceux qui leur reſtoient.* Vous ſentez qu'il ne peut m'être indifférent de voir ce juſte hommage remplacé par une inculpation injurieuſe, & de vous voir l'auteur de ce traveſtiſſement.

Vous dites, dans un autre endroit, que les ſoldats ont rendu à Montmedy quatre-vingt mille francs que M. de Bouillé avoit employés à les corrompre, tandis que je n'ai parlé que d'une ſomme de quatre-vingt mille livres appartenant à un colonel fugitif, déclarée, depuis ſon évaſion, par ceux qui en étoient dépoſitaires, & conſignée par nous à la caiſſe de ſon régiment, en attendant les ordres de l'Aſſemblée nationale.

Je ſuis bien ſûr, mon cher collègue, qu'il ſuffit de vous montrer la vérité, pour vous engager à réparer votre erreur : je voudrois pou-

voir eſpérer la même juſtice de tout le monde. Les autres journaux m'ont auſſi diverſement défiguré ; mais ce qui eſt plus extraordinaire, c'eſt que pluſieurs perſonnes qui m'ont entendu, & qui, depuis, ont pu me lire, m'attribuent encore ce que je n'ai pas dit, & me ſuppoſent des intentions que je n'ai jamais eues.

J'étois arrivé à Paris la veille du jour où j'ai fait ce rapport ; & d'accord avec mes co-députés qui m'en avoient chargé, j'avois conſacré le jour de mon arrivée au raſſemblement de mes notes, & au travail préparatoire. J'appris à huit heures du ſoir que l'Aſſemblée, informée de notre retour, nous avoit ajournés au lendemain à dix heures. Je me hâtai de me mettre en état d'exécuter ſes ordres. Au milieu de mon ouvrage, je fus interrompu par pluſieurs de mes collègues, qui me témoignèrent de grandes inquiétudes ſur ce que je dirois le lendemain : leurs alarmes, je l'avoue, m'étonnèrent infiniment. Il me ſembloit que ma modération & mon impartialité ordinaire auroient dû m'en garantir. Je les aſſurai que je me bornerois à rendre compte de notre miſſion, à parler des meſures néceſſaires à la défenſe du

royaume ; que je préſenterois quelques vues générales, ſans ſervir aucune paſſion ; mais que je ne déguiſerois aucune vérité, parce que nous la devions à l'Aſſemblée qui nous avoit envoyés, aux provinces qui nous avoient fait connoître leurs beſoins, & à la nation dont nous avions l'honneur d'être repréſentans. Mon travail ne fut terminé qu'à minuit, & n'a jamais été communiqué à perſonne, hors à mes deux co-députés, à qui il appartenoit comme à moi. La nuit fut employée à le mettre au net, & le lendemain à dix heures j'étois à la tribune.

Cependant, dès le matin on avoit ſemé des bruits contre ce rapport, que l'on ne pouvoit connoître ; on avoit annoncé qu'il étoit fait dans un mauvais eſprit. Depuis, on a répandu dans la ſociété que je l'avois montré, que j'avois promis d'en retrancher telle & telle phraſe, & que je les y avois laiſſées. Ce fait eſt abſolument faux ; je n'ai communiqué mon rapport à perſonne, ni en tout, ni en partie ; je n'ai rien promis, & je ne ſuis pas dans l'uſage de cette prudence timide, qui fait plier ſi aiſément la vérité aux convenances particulières.

Malgré la prévoyance officieuſe dont j'avois

été l'objet, l'Aſſemblée daigna m'entendre avec indulgence, & même avec faveur ; mais ſes applaudiſſemens n'ont pas fermé la bouche au grand nombre de mes détracteurs. Leurs reproches m'ont aſſailli de tous les côtés. Aux yeux des prêtres, j'étois un blaſphémateur ; j'avois dit que l'Aſſemblée nationale étoit invoquée, par tous les citoyens, comme la providence de cet empire. Nos républicains me trouvoient beaucoup trop favorable au ſyſtême monarchique, parce que je demandois du ſecours pour le pouvoir exécutif. Leurs adverſaires m'accuſoient d'attaquer la conſtitution, parce que j'aſſurois (ce qu'ils diſoient tous il y a trois ſemaines) que le pouvoir exécutif n'inſpiroit pas la confiance néceſſaire, & qu'il falloit, s'il étoit poſſible, le ſeconder d'une partie de nos moyens. Ils s'offenſoient encore de ce que, pendant la ſuſpenſion de ce pouvoir, prononcée depuis quinze jours, je propoſois d'autoriſer le miniſtre des affaires étrangères à négocier au nom de l'Aſſemblée nationale. Les amis du miniſtre de la guerre éclatoient ſur tout, & me trouvoient extrêmement condamnable d'avoir parlé, comme je l'avois fait, de l'état de nos

places, de l'insuffisance des travaux, de l'inégale distribution des approvisionnemens (1). Enfin, j'ai vu ce que l'on ne sait que trop, & ce qui n'a jamais été mieux démontré, c'est que la simple vérité ne réussit pas plus souvent à ceux qui la disent, qu'elle ne plaît à ceux qui l'entendent.

Je persiste cependant à penser que je me serois montré indigne du caractère dont j'avois été revêtu, si, dépositaire des alarmes ou des griefs de trois départemens, ma voix, ou politique, ou lâche, ne les avoit pas déposés au sein de l'Assemblée nationale. Des ministres patriotes peuvent-ils craindre que les erreurs de leurs commis, & même les leurs, soient dévoilées lorsqu'il est si aisé de les réparer ?

---

(1) Le lendemain du rapport on a produit une lettre du ministre de la guerre, qui nous contredit formellement. Cette lettre ne détruira malheureusement ni les preuves positives que nous avons de tous les faits, ni les nombreux témoignages que nous pouvons citer. Elle ne changera rien non plus à l'intention très-franche que nous avons eue de rendre service à l'administration de la guerre, sans l'inculper, en donnant à son chef des renseignemens utiles, que sans nous, peut-être, il n'auroit pas eus de long-temps.

Après avoir rendu compte des moyens physiques que l'on pouvoit employer à la défenſe du royaume, étoit-il donc étranger à mon ſujet de parler des moyens politiques, trop négligés peut-être, mais qui pourroient être ſi utiles? Lorſqu'on nous menace d'une réunion de toutes les puiſſances de l'Europe contre nous, n'eſt-il pas dans l'ordre des idées ſages de chercher à oppoſer une ligue utile à une ligue dangereuſe, & de trouver dans les ſecrets de la politique un frein aux paſſions qui nous aſſiègent? Lorſqu'évidemment la ſeule puiſſance qui exiſte chez nous eſt aujourd'hui l'Aſſemblée nationale, puiſque depuis le 26 juin tout autre pouvoir eſt ſuſpendu & doit reſter dans cet état juſqu'à la fin de la conſtitution, eſt-il donc ſi abſurde de demander s'il ſeroit impoſſible d'employer dans les négociations le ſeul nom qui dans cet inſtant préſente une grande autorité? Ce reproche que j'entends bourdonner autour de moi, me paroît vuide de ſens, je vous l'avoue. Si le repréſentant héréditaire que la nation a reconnu pour ſon chef, ſe trouve par des circonſtances inouies, dans une ſituation telle, que dans ce moment il ne puiſſe exercer ſon influence ordinaire ſur les cabinets

de l'Europe, faut il pour cela que nous demeurions ſpectateurs immobiles des intrigues de nos ennemis ? Faut-il que nous ceſſions de veiller à nos rapports politiques ? Non, ſans doute; & juſqu'à ce que le pouvoir ſoit remis dans les mains auxquelles les principes immuables de la conſtitution l'ont deſtiné, c'eſt à l'Aſſemblée nationale à dire au miniſtre : parlez au nom de la nation, conférez avec tels de ſes repréſentans que j'inveſtis, ainſi que vous, de ma confiance; déconcertez les ligues ennemies, oppoſez-leur ou d'anciens, ou de nouveaux amis, que leur poſition & leur intérêt attachent à la France. Cette marche eſt hors des règles communes, je le ſais, mais notre poſition eſt elle-même hors de toutes les hypothèſes connues.

Ai-je donc ſi grand tort de deſirer encore que du moins les indemnités des princes d'Allemagne ſoient diſcutées au nom de l'Aſſemblée nationale ? Cette affaire-là, dans tous les cas, eſt de ſon reſſort; il s'agit d'argent à donner, de juſtice à rendre. Qu'on termine cet arrangement, & vingt ennemis redeviennent nos alliés, vingt aſyles échappent à nos émigrans. Le miniſtre des affaires étrangères, dont

plus que perſonne je priſe les vues ſages & les intentions pures & patriotiques, n'a pu terminer encore cette négociation, & cela eſt ſimple; un moment de révolution n'eſt pas propre à accréditer la parole des rois. Qu'il ait ordre de parler au non de la nation françoiſe, il me ſemble impoſſible qu'il ne ſoit pas écouté. Voilà les vœux que j'ai exprimés, voilà l'opinion dont on voudroit me faire un crime.

Mais s'il eſt important de faire agir les reſſorts paralyſés de notre politique, il l'eſt tout autant ſans doute de rendre la vigueur à notre adminiſtration intérieure; c'eſt à ceux qui viennent de parcourir le royaume au nom de l'Aſſemblée nationale, à lui faire connoître ſa force, ſon extrême conſidération, l'intime confiance que le peuple a en elle, & qu'injuſtement peut-être il refuſe aux agens iſolés du pouvoir exécutif. Toutes les règles ſéparent ſans doute l'action qui fait les loix de l'action qui les exécute; mais faut-il, par reſpect pour les règles, laiſſer les loix ſans exécution? Et c'eſt ce qui arrive, c'eſt ce qui ſe perpétuera au grand détriment de la choſe publique & au grand avantage des factieux, ſi le ſeul pouvoir, qui pour ce moment exiſte en France, ne ſe-

conde pas de ſon influence active celui qu'il faut régénérer. L'eſſai que l'Aſſemblée nationale vient de faire d'un envoi de ſes commiſſaires, prouve que ſi, pour d'autres fonctions, elle uſoit de ce même moyen, bientôt les corps adminiſtratifs, partout pleins de zèle, ſauroient mieux qu'ils ne le ſavent encore, quelle doit être leur autorité, quelle doit être leur ſubordination. Les agens de l'adminiſtration intérieure, ceux de la loi, ceux de la finance, encouragés ou contenus, éclairés enfin ſur tous leurs devoirs, auroient cet enſemble qui nous manque, & ſans lequel un grand empire ne peut ſe ſoutenir. Après quelques épreuves dans ce genre, le pouvoir royal fort de la conſtitution achevée, pourroit tout ſeul gouverner une machine complétement organiſée. Les pouvoirs bien connus, bien diſtribués, entretiendroient le mouvement une fois imprimé, & c'eſt alors ſeulement que la révolution ſeroit terminée.

Tel a été, mon cher collègue, le plan de ce rapport ſi calomnié, mais cependant fondé ſur des faits très-réels, ſur des dangers au moins apparens, ſur des circonſtances d'un ordre ſupérieur, qui exigent toute notre vigi-

lance. A côté de chaque inconvénient, j'ai eu soin de placer un remède, au lieu de me perdre, comme tant d'autres, en vaines déclamations; je parlois à la raison, & l'Assemblée m'a écouté avec indulgence. Je ne parlois pas aux passions, je les ai vu s'élever contre moi. Au nombre de mes censeurs, il est des hommes dont le patriotisme vient de se montrer avec éclat, & qui jamais n'eussent dû suspecter mes principes. Je peux dire avec confiance qu'aucun d'eux ne m'a devancé dans les sacrifices que nous avons pu faire à cette constitution qu'ils viennent d'affermir; d'autres peut-être l'ont servie avec plus de faste, mais personne, j'ose le dire, avec une plus active persévérance. Si dans cette occasion j'ai sollicité l'emploi direct de tous les moyens dont l'Assemblée nationale peut user, je n'en crois pas moins la royauté nécessaire à une nation qui a un vaste territoire, une immense population & de puissans voisins. Dès que cette autorité tutélaire n'a plus la force de nuire à la liberté, je desire qu'elle soit armée de toute celle qui peut la rendre si essentiellement utile; mais, en attendant qu'elle reprenne la vie qu'on lui a momentanément ôtée, je voudrois que le

royaume ne ſe déſorganisât pas entièrement au-dedans, & qu'au dehors il conſervât ſon importance & ſa dignité. Je voudrois que ſous ces deux rapports, tous les moyens que nous avons fuſſent employés à la fois, qu'ils le fuſſent ſans délai, & que l'Aſſemblée nationale, inveſtie de tous les pouvoirs par la néceſſité, ne méritât pas le reproche qu'elle a tant fait aux miniſtres, d'avoir à la main tous les inſtrumens de l'ordre public, & de n'en pas faire uſage.

Agréez, mon cher collègue, l'hommage de tous mes ſentimens.

MONTESQUIOU.

---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.